

SPA CLASSIC CAR CLUB

THE CLASSIC CAR RALLY



« Eifel 2020 »

A. RÈGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Préambule

L'organisateur du rallye (ASBL S3C) n'agit pas en tant qu'organisateur professionnel de voyages. Son objectif est de rassembler des passionnés de véhicules anciens et amateurs de voyages afin de rationaliser les coûts de l'organisation d'une telle épreuve.

1. Définition – Organisation

1.1. Définition de l'épreuve

L'épreuve est un rallye dénommé ci-après: Eifel 2020 pour véhicules anciens avec pour objectif premier la découverte de la région de l'Eifel en Allemagne, sans aucune notion de vitesse, de régularité ou de chronométrage. Le strict respect du code de la route est d'ailleurs d'application.

1.2. Comité d'organisation

Directeur : Monsieur Guy LIBENS

Directeur-Adjoint :

2. Description de l'épreuve

Le rallye se déroulera du 4 au 6 septembre 2020 et comprendra 3 étapes dans la région de l'Eifel.

L'itinéraire prévu, l'hôtel et les prestations qui sont reprises ici font parties intégrantes des conditions générales.

L'Organisateur peut apporter toute modification au programme comme: changer le tracé du rallye, un hôtel, une activité ou autre prestation s'il en est forcé par un événement imprévu ou pour améliorer l'événement. Dans ce cas, il veillera à le remplacer par une prestation qui se rapprochera le plus possible de la qualité initiale, sans supplément de prix, ni de réduction.

3. Véhicules admis

Sont admissibles les voitures conformes à la législation routière internationale de plus de 30 ans d'âge. Les voitures admises seront choisies par le Comité d'admission qui restera seul juge pour accepter ou refuser les candidatures, sans avoir à en justifier les raisons. Les participants sont censés (faire) préparer techniquement leur voiture pour cette épreuve.

4. Inscriptions des participants

Les participants seront admis uniquement sur invitation. Le nombre maximum d'équipages admis au départ est limité à 15.

A la clôture définitive des engagements et au plus tard le 15 juillet 2020, l'organisation adressera sans délai une confirmation définitive d'engagement aux participants sélectionnés. Il sera établi – éventuellement – une liste d'attente pour les candidats non retenus. Ceux-ci pourront bénéficier du désistement d'un ou de plusieurs participants sélectionnés et en seront alors avisés le plus rapidement possible.

L'organisation se réserve le droit :

- de prolonger la date de clôture des engagements ;
- de diminuer ou d'augmenter ultérieurement le nombre de véhicules admis ;
- de refuser toute demande d'inscription sans avoir à en donner les raisons.

Les demandes d'engagement seront accompagnées :

- de l'original du bulletin d'engagement dûment rempli et signé, la signature dudit document attestant de l'acceptation du présent règlement ;
- du montant de l'engagement correspondant à la date de son expédition.
- de l'engagement, par la signature du présent, de fournir pour le 15/08/ 2020 au plus tard:
- la copie de la carte grise du véhicule ;
- la copie de l'attestation d'assurance RC;

Elles devront être adressées à l'Organisateur :

- par mail : contact@spaclassiccarclub.com
- par courrier : S3C Guy Libens, Wavreumont, n°7 à 4970 Stavelot Belgique

5. Droits d'inscription – Transport – Assurances

5.1. Droits d'inscription

Le prix de l'inscription au rallye « Eifel 2020 » est de EUR 1.650.-. Il comprend les prestations suivantes pour une voiture et un équipage de deux personnes :

- L'accueil au « Spa Classic Car Club » le 4 octobre à partir de 16h.
- La vérification technique et administrative des voitures débutera à 16h. Attribution des numéros. Parkings sécurisés.

- Un briefing de présentation des participants, de l'équipe organisatrice et du tracé.
- Un drink de bienvenue.
- Un dîner au restaurant de « La Kolline » avec boissons (pendant le dîner)
- La nuit du 4 septembre octobre à « La Kolline » en chambre double.
- Le petit déjeuner du 5 septembre.
- Remise des instructions et du road-book.
- Le départ de la section 1 sera donné le 5 septembre 2020 à 09:00.
- Une assistance mécanique.
- Un plateau pour, si nécessaire, le transport d'un véhicule en panne vers la fin de l'étape.
- Un lunch léger sur l'heure de midi, boissons incluses.
- Le dîner au restaurant de « La Kolline » avec boissons (pendant le dîner).
- La nuit du 17 octobre à « La Kolline » en chambre double.
- Petit déjeuner du 6 octobre.
- Départ de la boucle matinale le 6 octobre à 09:00
- Retour à l'hôtel vers 12h30. Lunch léger.
- Distribution des prix et fin du rallye.
-

La demande d'inscription sera validée par la réception d'un acompte de 50 % à verser au compte de S3C, l'Organisateur, qui est mentionné sur la demande d'inscription.

Le solde sera payable le 1 aout au plus tard.

5.2. Conditions d'annulation.

Les acomptes ou les droits d'inscription seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu pour raison sanitaire ou restriction d'activité imposée par la loi (Covid 19).

L'annulation de l'engagement émanant d'un participant pour quelque motif que ce soit, dûment notifié à l'organisateur par lettre recommandée, entraîne le versement des frais variables suivants :

- jusqu'au 1^{er} aout 2020 : 50 % du montant total des droits d'inscription ;
- après le 1^{er} aout 2020 : l'intégralité de droits d'inscription.

Après le 1^{er} aout 2020, un changement d'équipage sera possible après accord du Comité d'admission. Tout supplément consécutif à ce changement sera à charge du participant.

6. Equipages

Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages invités et retenus exclusivement composés de deux (2) personnes titulaires d'un permis de conduire. Tous les membres de l'équipage pourront conduire au cours de l'épreuve. L'attention est particulièrement attirée sur le fait que les polices d'assurances devront autoriser le co-équipier à conduire le véhicule.

7. Etat des véhicules et vérification

Tout équipage devra se présenter au complet aux vérifications administratives qui se dérouleront, conformément à l'horaire fixé à l'article 5.1.

Lors de ces vérifications administratives chaque équipage devra présenter :

- la carte grise du véhicule ;
- l'attestation d'assurance de son véhicule ;
- le(s) permis de conduire en cours de validité;

- le document signé des deux équipiers de décharge de responsabilité accepté par la signature du présent..

L'Organisateur vérifiera :

- la conformité du véhicule avec la fiche d'engagement ;
- son état général ;
- la présence des éléments de sécurité essentiels incluant extincteur, triangle de sécurité et bombe anti-crevaisin ou roue de réserve, trousse médicale de premiers soins.

L'Organisateur pourra refuser le départ à tout véhicule non conforme aux règles de sécurité ou dont le dossier administratif ne serait pas complet.

8. Assistance technique

Une assistance technique sera mise à la disposition des participants. Elle est prévue uniquement pour effectuer de petites réparations sur les voitures défectueuses.

Toute intervention ne pourra se faire qu'avec les pièces et le cas échéant les produits spécifiques fournis par les participants.

Malgré la compétence et les qualités professionnelles des mécaniciens chargés de cette assistance, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables ni garantir la possibilité, ou le résultat de leurs interventions. Tous dépannages, remorquages, transports, réparations effectués par les participants hors moyens de l'organisation seront à leur charge.

9. Droit d'image

Par leur inscription, les participants autorisent l'organisateur à utiliser toute photo ou film sur lesquels apparaîtraient les participants pour la présentation de tout événement de S3C, ainsi que de diffuser la liste des participants et leur voiture.

10. Réclamations

Le rallye «Eifel 2020 » est une manifestation de voitures de collection et de prestige avant tout placée sous le signe de la convivialité, de la décontraction et du plaisir.

Par le fait de s'engager dans cette épreuve, chaque membre de l'équipage accepte d'adhérer au présent règlement et de se conformer aux décisions des organisateurs et/ou du Comité de Course.

Les décisions du Comité de Course ne sont pas sujettes à appel.

11. Litiges

Les litiges concernant l'interprétation ou l'exécution du présent règlement sont de la compétence des Tribunaux de Liège.

Le droit applicable est le droit belge.

12. Adhésion association

La participation à un événement S3C entraîne l'adhésion à l'association pour les participants. Une carte de membre ainsi qu'un numéro vous seront remis. Cette adhésion donne droit d'inscription aux événements S3C.

Signé pour accord,

Le participant,

Pilot

Nom:

Co-Pilote:

Nom